



LOCATAIRE, ENTENDS-TU ?

La perception du bruit dans les logements sociaux :
une problématique (trop) silencieuse

**POURQUOI QUESTIONNER
LA PERCEPTION DU BRUIT
ET SES IMPACTS DANS
LE LOGEMENT SOCIAL ?**

Depuis de nombreuses années, les équipes du groupe Reflex entendent de manière récurrente des locataires du parc social confrontés aux nuisances sonores. Cette petite musique lancinante signifie-t-elle que ces habitants seraient plus exposés au bruit que d'autres : un parc peu ou mal isolé ? Des cohabitations difficiles entre ménages ne partageant pas les mêmes rythmes et modes de vie ? Un renoncement à faire appel aux bailleurs faute de réponses ? Et pourtant, cette question semble passer largement sous les radars. C'est pourquoi il nous a semblé important d'éclairer le sujet en menant l'enquête : mesurer l'ampleur de la question, en comprendre les dimensions, en apprécier leurs conséquences.

Le bruit fait partie du quotidien, nous y sommes toutes et tous confrontés dans notre vie familiale, sociale ou professionnelle. On pense souvent aux bruits "majeurs", une autoroute, une voie ferrée, un aéroport. Pourtant, étant amenés à échanger très souvent avec les habitants des quartiers populaires, nous avons pris conscience que **les "bruits du quotidien", que l'on entend tous les jours dans son logement, constituent une préoccupation majeure pour les habitants des quartiers**. Très régulièrement, nous sommes interpellés sur la dimension "insupportable" de ce bruit : celui de la chasse d'eau du voisin, de sa télé, des enfants du dessus qui courent, du glouglou des canalisations, du tching de l'ascenseur, des pas dans la cage d'escalier, du ronron de la ventilation mécanique. Ils nous racontent l'impact sur leur vie quotidienne.

Pourtant, cette problématique apparaît dans l'angle mort, qu'il s'agisse des politiques publiques du logement comme des stratégies de réhabilitation des bailleurs sociaux. Les interventions sur les logements existants se concentrent surtout sur la performance énergétique, avec une isolation par l'extérieur qui vient réduire sensiblement les bruits de l'extérieur mais vient parfois renforcer le ressenti des bruits intérieurs. Même les logements neufs souffrent souvent d'un défaut d'isolation phonique.

L'impact du bruit sur la santé des habitants ne peut pas être négligé.

Au-delà des atteintes auditives générées par l'exposition à des bruits forts, le bruit affecte l'ensemble de l'organisme même à des niveaux qui paraissent supportables. Dans le logement, le bruit prend une dimension toute particulière car le "chez soi" est un lieu fortement investi affectivement (refuge, liberté d'être soi-même, intimité d'une vie familiale...). Le bruit est alors vécu comme une intrusion, une perte de contrôle entraînant des effets sur la santé.

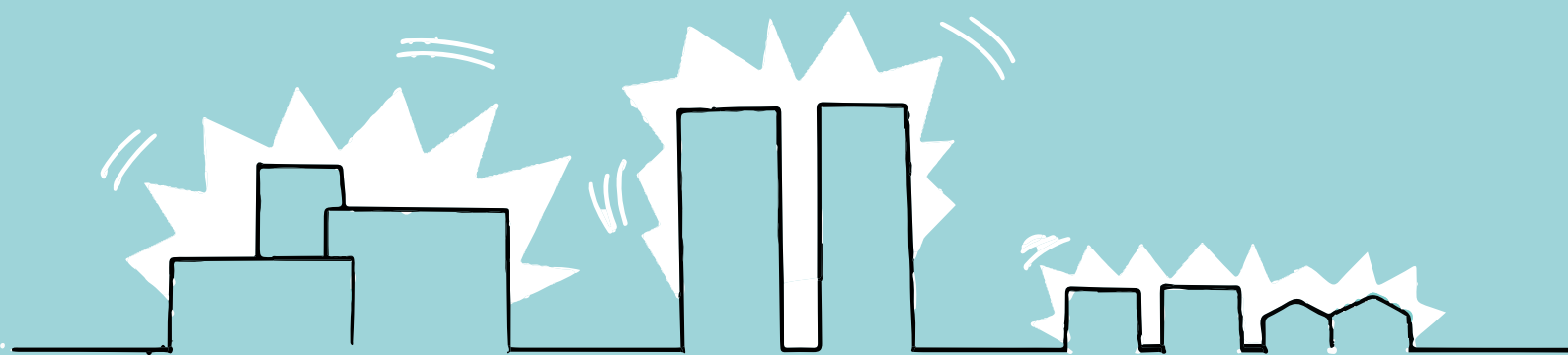
Le bruit est d'abord facteur de stress, avec des perturbations physiologiques et organiques bien documentées dans la littérature scientifique. Le bruit altère également la structure et la qualité du sommeil, même s'il n'y a pas de perception consciente de réveil, entraînant une activité cérébrale nuisant au repos. Ces deux facteurs, stress et mauvais sommeil, se traduisent par des effets négatifs sur la santé : les études en santé publique montrent notamment la prévalence des maladies cardio-vasculaires et des troubles anxio-dépressifs directement liés à l'exposition au bruit.

Tous ces impacts sur la santé vont avoir des effets sur la vie quotidienne : baisse de vigilance, fatigue, irritabilité. La situation des enfants est particulièrement importante. Des études ont ainsi mis en évidence les effets sur les apprentissages, et donc sur la réussite scolaire.

Partant du constat que cette question du bruit dans le logement est un sujet dont les politiques publiques du logement parlent peu, mais qui affecte beaucoup les locataires des quartiers défavorisés, et d'une littérature scientifique pourtant conséquente quant aux effets sanitaires, nous avons ressenti le besoin d'alerter en donnant la parole aux principaux intéressés.



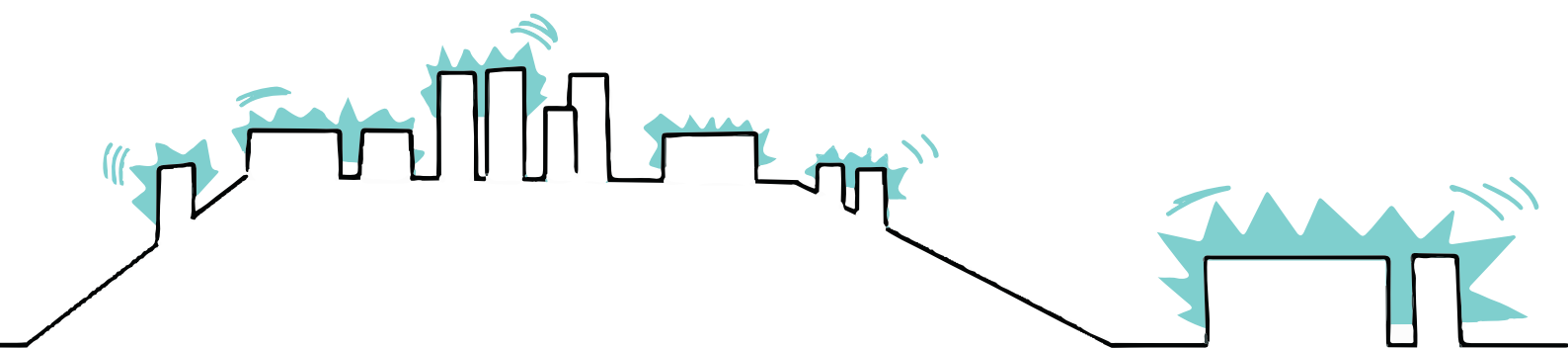
MÉTHODOLOGIE



L'enquête a été conduite auprès de 500 personnes dans dix quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de 5 villes françaises : Rennes, Bordeaux, Paris, Saint-Denis, Lyon.

Le choix des terrains d'enquête a permis d'interroger des locataires habitant une diversité de parcs sociaux : constructions récentes ou anciennes ; immeubles réhabilités et non réhabilités ; typologies d'immeubles diversifiées – tours, barres, petits immeubles résidentiels, urbanisme de dalle ; contextes urbains de proximité contrastés – en bordure d'axes circulés ou à proximité d'un square...

Les 500 questionnaires ont été passés sur l'espace public à proximité des immeubles. La grille d'enquête a été construite de façon à mettre en perspective la perception du bruit par les personnes avec leurs trajectoires et perspectives résidentielles, leur mode de vie et d'occupation du logement, les qualités phoniques (perçues) du bâti. Il s'agissait par ailleurs d'appréhender les impacts du bruit sur leur vie quotidienne, leur sommeil et leur santé.



RÉSULTATS

1. Le bruit : une gêne massive dans le logement social

Le bruit, un phénomène loin d'être anecdotique au sein du logement social ! Plus de 40 % des personnes interrogées lors de l'enquête disent être gênées par le bruit dans leur vie quotidienne. Et cette gêne est même avancée comme un motif de départ pour plus d'un tiers. « Il y a des gens qui sont partis de l'immeuble à la va-vite, parce qu'il y avait trop de bruit. »

40%
des personnes
sont gênées
par le bruit
dans leur logement.

De quels bruits parle-t-on ?

Des nuisances sonores d'abord associées aux bruits intérieurs

Les personnes gênées par le bruit n'habitent pas nécessairement un environnement qu'elles considèrent comme bruyant. Et cela semble-t-il parce que ce sont d'abord les bruits intérieurs à la résidence qui sont source de nuisance (59% des personnes sont gênées

par ces bruits), beaucoup plus que les bruits extérieurs. « Moi je n'invite plus personne chez moi, j'ai trop honte du bruit des voisins ».

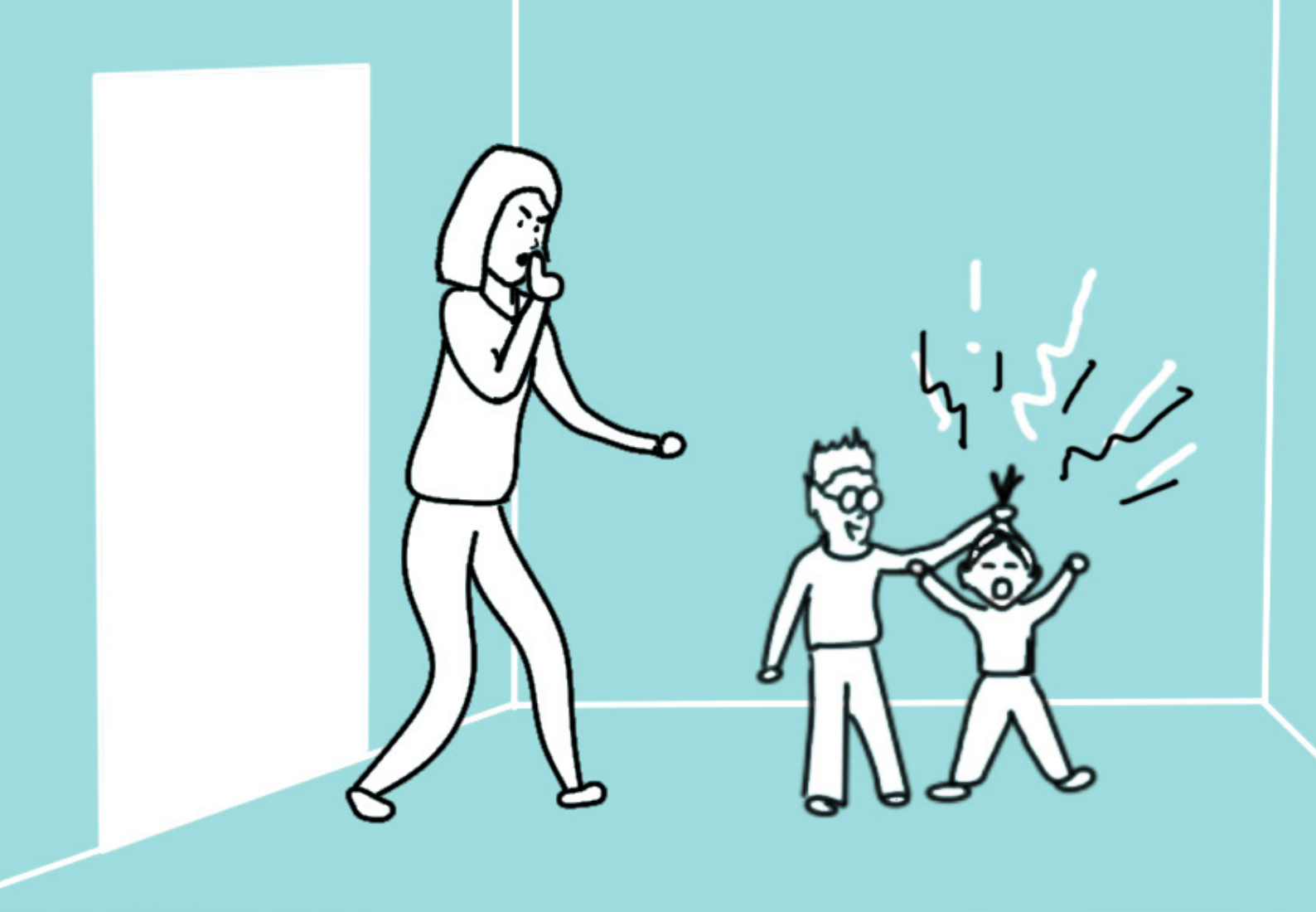
Les bruits intérieurs considérés comme gênants voire très gênants sont ceux du voisinage : de manière globale (82%), les bruits de conversations (63,1%), la musique/télé des voisins (55,3%). « Certains bruits, pour moi, c'est de l'agression psychologique. » « On a un voisin, c'est un fou. Il hurle à partir de minuit. » « Mes voisins ils se battent, ils ne savent pas se parler. »

Inversement, certains bruits sont mieux tolérés, comme ceux des enfants ou des appareils électriques type aspirateur ou machine à laver. Ces bruits sont considérés comme faisant partie de la vie en collectif et souvent calés sur un rythme quotidien partagé à l'échelle de la résidence.

Bruits des voisins, qualités du bâti

Ainsi, on repère une frontière subtile de tolérance au bruit lorsque les sons entendus proviennent du voisinage : les sons deviennent en effet des bruits lorsqu'ils renseignent des comportements et modes de vie hors des codes partagés. Pour le reste, on s'en accommode parce que les qualités acoustiques du bâti sont autant en cause que les voisins « C'est si mal isolé... Si je fais gaffe, je peux entendre les interrupteurs de mes voisins ! ». On compose, on s'ajuste, on tolère « Oui il y a du bruit. Mais du bruit normal. Les gens, faut bien qu'ils vivent. »

Si l'on entend le bruit des voisins, la réciproque doit être vraie : « Moi avec les gosses, je génère plus de bruit que mes voisins ! », « On entend tout chez les voisins mais ils entendent aussi tout chez moi. Quand je fais du sport notamment. Mon voisin est déjà monté deux fois parce que je faisais trop de bruit... »



« Franchement c'est très bruyant chez nous. On a du mal à se parler sans crier. Les voisins ne nous ont jamais rien dit mais sûrement que ça les gêne. Ça a toujours été comme ça chez nous. » Pour d'autres, ces pratiques d'ajustement sont plus difficiles, on se résigne ou l'on s'en va.

Salons et chambre sont les pièces les plus fortement exposées au bruit (près de $\frac{3}{4}$ des réponses). « Il y a des travaux à faire mais le bailleur ne veut pas s'en occuper. Tant que ma chambre n'est pas refaite à cause du toit, je dors dans le salon. Et le salon, c'est plus bruyant. »

Le cas sensible des parties communes

Au sein des immeubles, les parties communes sont particulièrement soumises aux bruits : halls, paliers, escaliers... Il s'agit d'espaces au statut particulier : espaces privés mais partagés, espaces donc pour lesquels il importe que chacun respecte des règles d'usage permettant la vie en collectif.

« Avant, il y avait des jeunes qui squattaient dans le **hall**, pour dealer. Depuis qu'ils sont partis, il n'y a plus de bruit ». « Il y a toujours des jeunes qui traînent sur le **palier**. Ils se crient dessus depuis les fenêtres. ».

Les parties communes peuvent également être bruyantes sans que les usages ne soient en cause. Les bruits renvoient alors aux **dispositifs techniques** de l'immeuble comme les ascenseurs « Le bruit de l'ascenseur, c'est une catastrophe ! », ou aux **qualités acoustiques** des lieux - effets de résonance -, « J'ai l'impression que les gens passent leur temps à monter et descendre les escaliers »

Bruits extérieurs : les voitures et les gens

Concernant les bruits extérieurs, un tiers des personnes sont gênées par les bruits qu'elles entendent. Les commentaires qualitatifs recueillis lors de l'enquête permettent de distinguer deux sources de bruit : celle supportable des circulations - « Le bruit de la route, c'est un bruit sourd. On ne l'entend plus. », « Franchement le bruit de la route... on n'y fait

plus attention. », et celle plus inquiétante et dérangeante des nuisances liées à la présence nocturne de groupes soupçonnés d'activités de trafic illicite - « Oui le soir y'a tout le temps du bruit parce qu'il y a les jeunes. », « Ce sont surtout les jeunes qui font du bruit. Ils font des bêtises. » - ou encore d'incivilités : « Le soir en été on a des rodéos de motos. On dirait qu'ils sont fous ! », « Les jeunes passent leur temps à crier, à tirer des pétards. ».

Des bruits associés à des moments de la journée, en particulier le soir

Les bruits sont d'ailleurs plus fortement ressentis en soirée, entre 18h et 22h (41%), lorsque l'immeuble est le plus habité. Par contraste, seuls 7 % des personnes ressentent le plus les nuisances sonores le matin ou l'après-midi. On note en outre que près de 20 % des personnes se plaignent de nuisances nocturnes et de leurs impacts sur la qualité du sommeil.

20%
des personnes souffrent
de l'impact du bruit
sur leur sommeil.

Là encore, on peut distinguer les bruits de soirée, qui renvoient à des temps d'activité intense au sein des foyers (présence des enfants, retour du travail, préparation d'un repas, fond sonore de la TV...) et les bruits nocturnes qui témoignent du dépassement d'une "limite" au regard des codes partagés du convenable et de l'inconvenant. « De toute façon, moi le soir j'entends soit mes voisins qui se tapent dessus, soit les motos dehors. » / « Le voisin, le soir il commence à casser les murs. » / « Tant que ça ne dépasse pas 22h30, je ne me plains pas. »

Des profils plus sensibles au bruit ?

Logement subi, logement choisi : un faible impact sur la sensibilité au bruit

Les conditions d'arrivée dans le logement ne semblent étonnement pas impacter la perception du bruit : les personnes n'ayant pas choisi d'habiter leur logement sont presque aussi nombreuses à être gênées par le bruit que celles qui ont choisi d'habiter là (respectivement 42 % et 39 %).

Une sensibilité au bruit plus forte pour les ménages avec enfants

La gêne liée au bruit enregistre un écart de 10 points entre la tranche d'âge des 25-34 ans et celle des 35-44 ans – respectivement 36 % et 46%. A l'autre extrémité de la pyramide, les plus de 75 ans ne sont « plus que » 38 % à être gênés par le bruit. Les commentaires associés aux résultats expriment des formes de résignation concernant les plus anciens : « *il faut s'y habituer* », « *ça s'est dégradé, c'est regrettable, mais c'est comme ça* ».

Réciproquement, les anciens sont pointés du doigt les parents de jeunes enfants pour leur intolérance au bruit. « *Ceux qui se plaignent du bruit, ce sont les vieux tout seuls dans leurs grands T4. Mais il faut bien qu'ils se disent que les enfants, on ne va pas les attacher !* » « *C'est à croire ma voisine, c'est une vieille avec des antennes pour qu'elle se plaigne autant du bruit !* »

L'âge est à corrélérer avec la composition familiale des ménages : un écart de 4 points est à noter entre couples sans enfants (38 % gênés par le bruit) et avec enfants (42%). La différence est plus marquée encore pour les familles monoparentales (51% d'entre elles sont gênées par le bruit). De manière générale, l'éducation des enfants dans le parc social est souvent vécue comme une réelle problématique pour les parents. Les bruits de

voisinage, perçus comme incivilités d'autant qu'ils se manifestent en soirée ou la nuit... renvoient en permanence à la présence d'un environnement peu favorable pour le devenir des enfants.

L'ancienneté dans le logement, un facteur aggravant

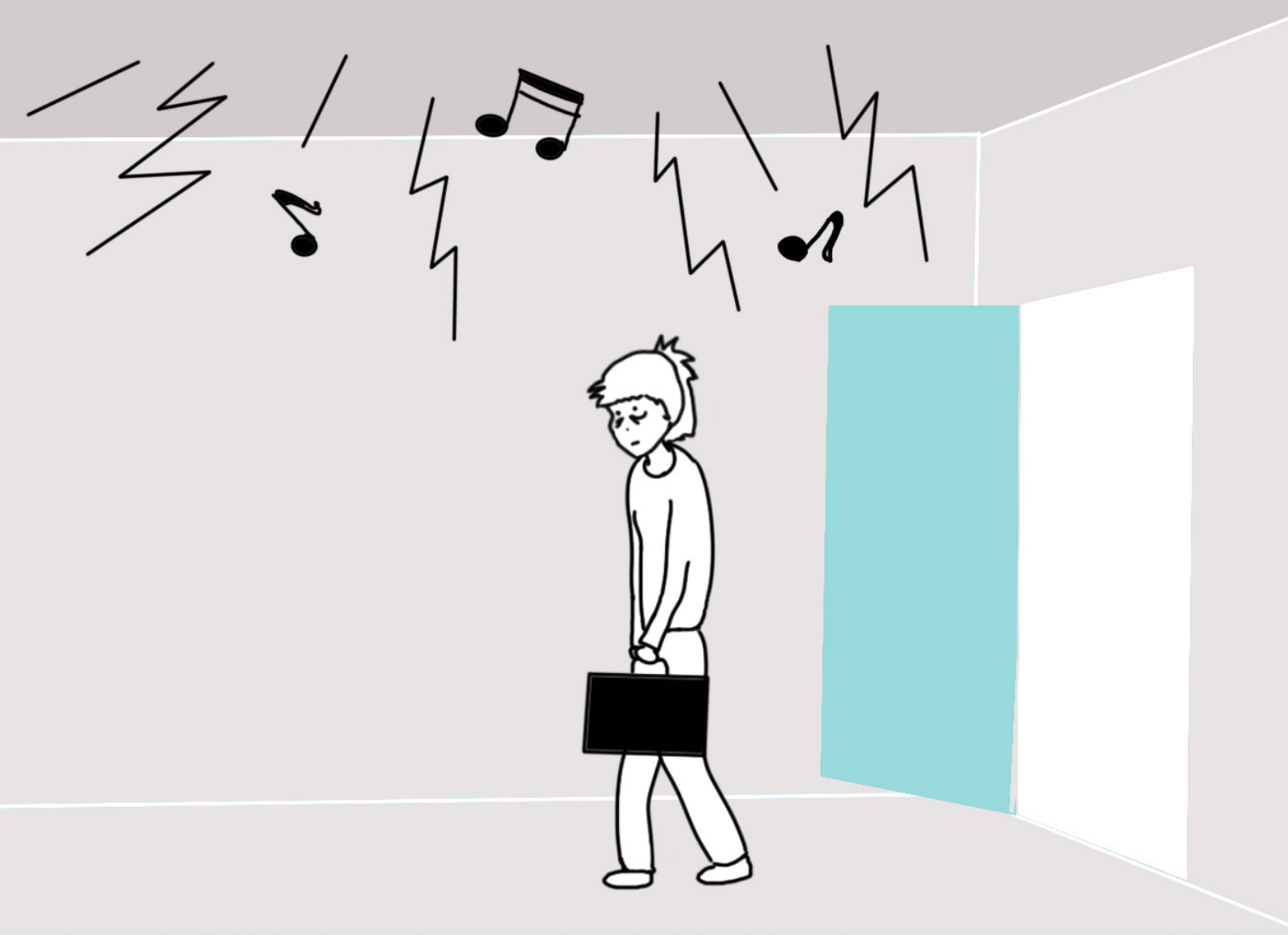
La perception du bruit croit-elle avec l'ancienneté ? A l'épreuve du temps, on percevrait des dégradations vis-à-vis de situations que l'on a connues. Ainsi, les personnes installées récemment dans leur logement sont les moins nombreuses à considérer le bruit comme une gêne : « seules » 32 % des personnes installées depuis moins de 5 ans se disent gênées par le bruit, contre environ 45 % pour les tranches supérieures (5 à 10 ans, 10 à 15 ans, plus de 15 ans). Là encore, parler du bruit, c'est parler de l'autre, de la différence – générationnelle, culturelle... - et d'un monde qui change.

Derrière l'évocation d'un âge d'or, d'un « avant c'était mieux » se profile un univers qu'on a du mal à décoder et dans lequel on ne se reconnaît plus : « *Il y a 20 ans ici, c'était impeccable. Les mentalités ont changé, autrefois c'était pas pareil. Les gens étaient sympas, mais petit à petit ça a changé. Ce ne sont que des familles avec qui nous n'avons pas la même façon de vivre.* »

Situations de fragilité et sensibilité au bruit

En filigrane, on peut émettre l'hypothèse que les personnes en situation de fragilité seraient plus sensibles au bruit : les familles monoparentales plus que les couples avec enfants, les personnes en emploi précaire plus que celles en emploi stable (respectivement 61 % contre 46 %).

Ces chiffres viennent illustrer si besoin en était combien l'insécurité sociale vient jouer sur la santé : plus l'on est en fragilité socio-économique, plus l'on est impacté par les effets négatifs.



2. Un impact important sur la santé mentale et sur le climat social du voisinage

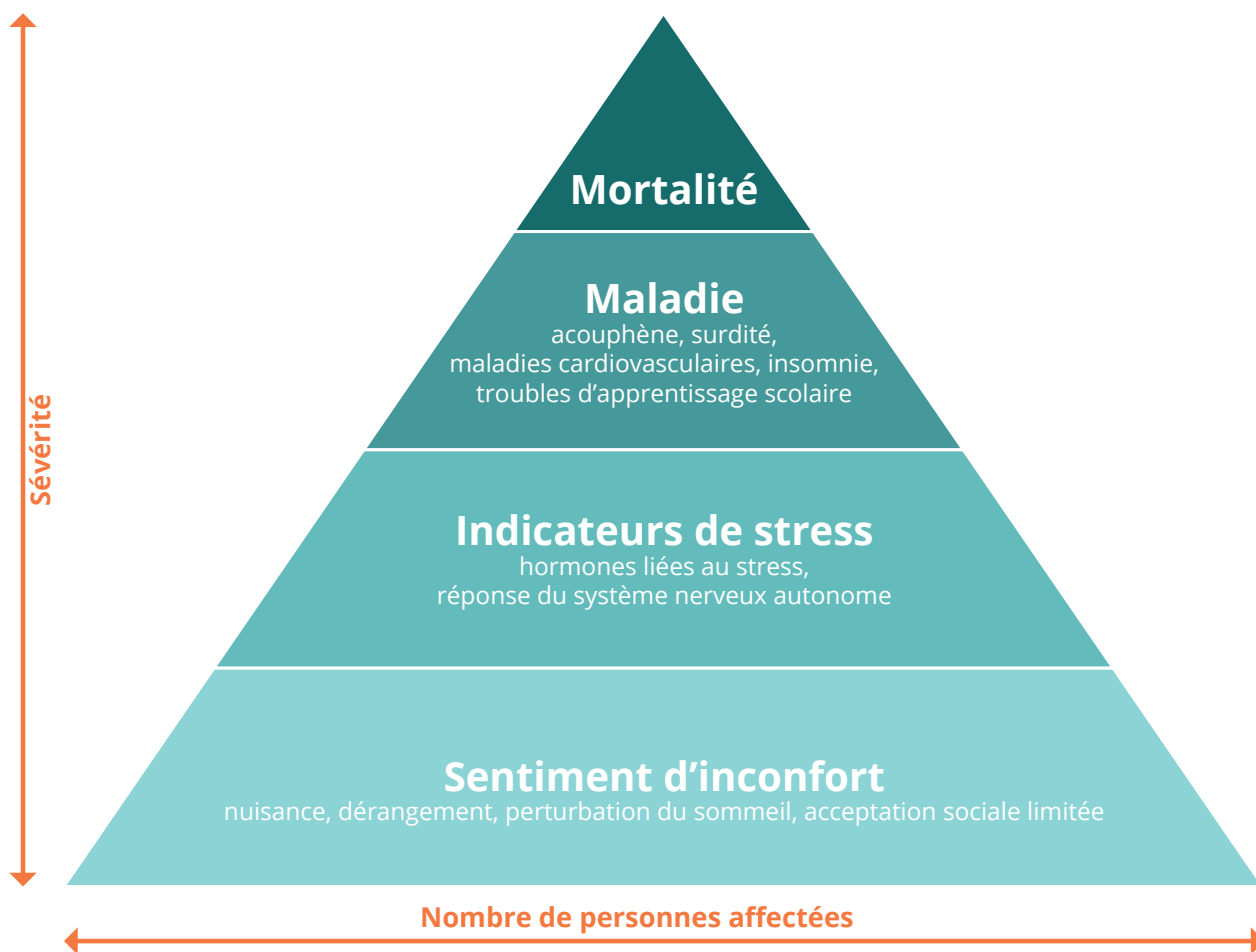
Quand le bruit devient nuisance : Un impact sur le sommeil et le stress général, et donc sur l'irritabilité

Si le bruit induit directement des effets sur l'audition, ses impacts indirects sur la santé résultent principalement du stress physiologique qu'il engendre. Les impacts sanitaires liés au bruit peuvent être

caractérisés en trois domaines (CNB, 2018) :

1. Les impacts directs sur l'audition (dégradation ou perte d'audition, hyperacousie, acouphènes) ; Ils ont lieu lors d'expositions prolongées à des niveaux sonores supérieurs à 80 dB.
2. Les effets extra auditifs objectifs sur le sommeil, le système endocrinien, le système cardiovasculaire, le système immunitaire, la cognition, la santé mentale ;
3. Les effets extra-auditifs subjectifs : gêne, effets sur les attitudes et les comportements.

La figure ci-dessous illustre l'importance des impacts du bruit sur la santé humaine.



Adapté de : WHO Regional Office for Europe, 2011

Au cours de cette étude, nous avons prioritairement mis l'accent sur **les impacts du bruit sur la santé des locataires en s'intéressant aux effets extra-auditifs.**

Si la question du coût social du bruit avait déjà été évalué lors d'une étude conduite par EY pour le compte de l'ADEME en 2018, il est important de mieux comprendre, ici, ce qui se joue dans la perte de bien-être ou de qualité de vie liée à ces désagréments et parfois perçus comme des agressions sonores.

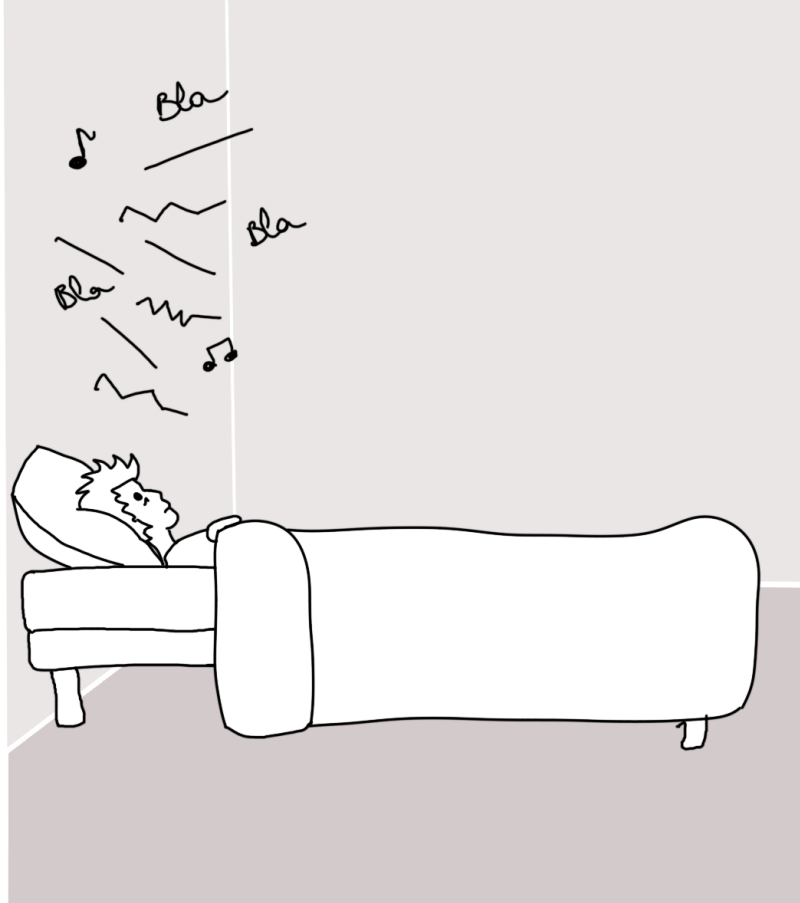
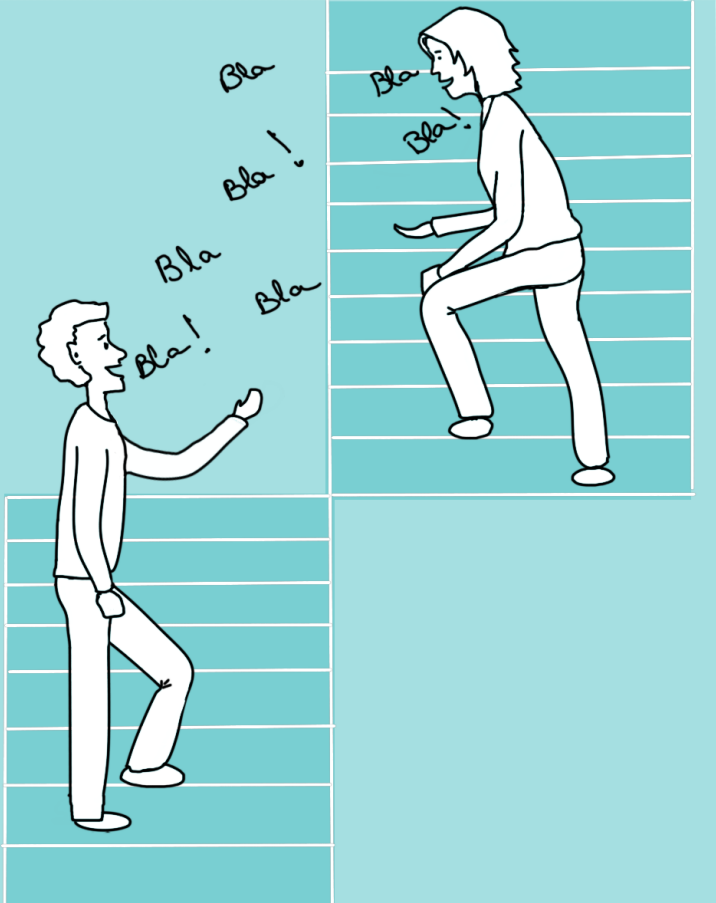
54%
des personnes considèrent
que le bruit a un impact mauvais
voire très mauvais sur leur sommeil.

Au cours de notre enquête, parmi les personnes exposées au bruit :

- 54% considèrent que celui-ci a un impact mauvais ou très mauvais sur leur sommeil,
- 46% sur leur niveau de stress général,
- et 49% sur l'irritabilité;

Sommeil et bruit : le mariage impossible

Le sommeil occupe environ le tiers de la vie d'une personne. Il est considéré comme essentiel au repos physique et mental, ainsi qu'au maintien de la santé (WHO, 2009). Notre système auditif est en fonction 24 heures sur 24. Un sommeil non perturbé et d'une durée suffisante est donc indispensable pour maintenir performance physique et santé mentale. Les perturbations du sommeil sont souvent estimées par des mesures subjectives, ressenties par les personnes.



Plusieurs typologies d'effets sont documentées dans la littérature scientifique. Tout d'abord, les effets immédiats, qui affectent la durée et la qualité du sommeil : endormissements plus longs, éveils plus fréquents, agitation accrue... Deuxièmement, il y a les effets à court terme (ceux perçus le lendemain) qui entraînent de la somnolence, de la fatigue, une diminution de la concentration, etc. Enfin, il y a également les effets à long terme (Basner et al., 2015) qui démontrent les liens entre sommeil insuffisant et des effets métaboliques et endocriniens pouvant se traduire par de l'hypertension artérielle et des maladies cardiovasculaires.

Un impact sur les relations humaines et la cohésion sociale ?

D'après l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers, « le bruit est la première cause des plaintes déposées devant les tribunaux pour troubles de voisinage (...) Mais tous les bruits ne sont pas logés à la même enseigne et les inconvénients de voisinage pas forcément considérés comme des troubles anormaux ».

Des nuisances sonores majoritairement liées au voisinage...

50%
des personnes
considèrent que le bruit
est lié à leur voisinage.

Plus de 50% des personnes interrogées considèrent que les nuisances sonores sont en lien avec le voisinage, pour une diversité de raisons, à plusieurs moments de la journée :

« J'entends le réveil de mon voisin. Je suis réveillé tous les matins à 5h. J'entends toutes les conversations de mes voisins » « J'entends les enfants qui jouent au foot, qui courent dans l'appartement » « Quand les gens font tomber des choses, on entend » « Quand quelqu'un fait des travaux, on entend dans tout le bâtiment »

... sans pour autant qu'elles génèrent beaucoup de conflits

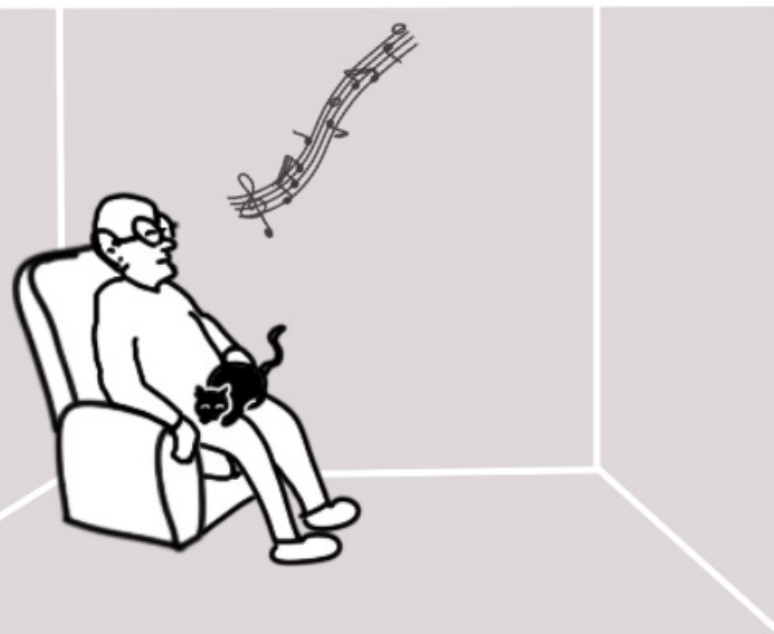
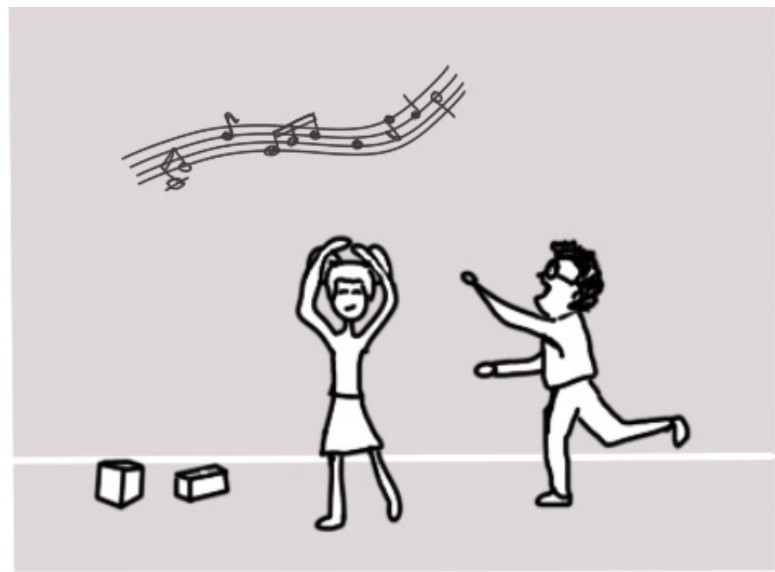
Pour autant, ces nuisances majoritairement créées par le voisinage ne sont pas synonymes de conflit : seulement 2% des ménages interrogés ont des relations conflictuelles avec leurs voisins.

En effet, une grande partie des bruits de voisinage semblent être considérés comme «normaux » et faisant partie de la vie quotidienne.

« Il y a toujours un peu de bruit. C'est normal. »
« Oui il y a du bruit. Mais du bruit normal. Les gens, faut bien qu'ils vivent. »
« Je ne suis pas allée parler à mes voisins, parce que ce n'est pas très très gênant, il faut bien que les gens vivent. Et je me dis : peut-être qu'ils m'entendent aussi. »

Lorsqu'il s'agit de nuisances de voisinage ayant trait à la vie quotidienne, les personnes interrogées semblent plus conciliantes, et, si elles peuvent lister de façon assez exhaustive les bruits gênants identifiés, elles nuancent presque immédiatement leurs propos :

- Pour les bruits liés aux enfants « *Ça dépend des voisins, quand il y a des enfants ça fait du bruit, **mais bon*** » / « *Mais j'ai des enfants en bas âge, je suis habitué, **ça ne me dérange pas vraiment*** »
- Pour les bruits liés aux travaux « *oui, on entend la perceuse le week-end, **c'est normal*** » « *on entend quand un voisin fait des travaux* »
- Ou encore, des bruits liés aux soirées/ évènements festifs organisés « *Les voisins préviennent quand ils font des fêtes, **ce n'est pas un problème*** » « *on entend les voisins du 12ème étage qui font la fête de temps en temps, mais bon* »



Un niveau de tolérance au bruit qui semble directement corrélé au niveau relationnel avec les voisins

Le niveau de tolérance au bruit semble être directement corrélé au niveau relationnel avec les voisins : plus l'environnement social est convivial, moins le bruit constitue une nuisance. Ainsi les personnes qui entretiennent des relations amicales/conviviales avec leurs voisins sont moins gênées par le bruit : seulement 21% des personnes qui considèrent leurs voisins comme des amis sont gênées par le bruit contre 45% pour les personnes qui sont dans des relations distantes de "bonjour/bonsoir" avec leurs voisins. On peut émettre plusieurs hypothèses :

- Le fait d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins fait que l'on fait plus attention, on fait moins de bruits pour ne pas déranger, on prend ses précautions :

*« Avant, la voisine du dessus mettait la machine à minuit, quand ça essorait on entendait beaucoup, **on lui a fait la remarque, maintenant ça va mieux** »*

« j'ai conscience du bruit que mes enfants font...j'ai mis de la moquette pour isoler »

« Le bruit qu'on produit, c'est une question de respect, de civisme. Avant de se mettre sur la tronche, il faut juste se parler. »

« J'essaie de faire attention quand j'invite du monde. Pour ne pas gêner les voisins »

- On est davantage dans une relation « d'équilibre » sur les bruits émis et les bruits perçus : on fait du bruit « comme son voisin », mais pas plus. On a conscience de faire du bruit également donc on accepte plus facilement le bruit généré par les voisins.

« Je ne me plains pas trop du bruit que font mes voisins. Moi je fais sûrement plus de bruit qu'eux puisque je fais du saxo ! »

« Moi avec les gosses, je génère plus de bruit que mes voisins ! »

« On entend tout chez les voisins mais ils entendent aussi tout chez moi »

- Connaître l'origine des bruits les rends plus supportables, les bruits sont donc moins "gênants" quand on connaît ses voisins.

« C'est comme un fond sonore (...) on n'y fait pas attention tant que ça ne dépasse pas 22h30 »

- Ce sont peut-être dans les immeubles où les logements sont le mieux isolés, où les gens souffrent donc le moins du bruit, que se développent les relations de convivialité et de bon voisinage. Calme, sérénité, absence de stress permettent d'intensifier les relations sociales.

3. LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES QUAND ON EST LOCATAIRE DU PARC HLM

Peu de locataires activistes des solutions pour lutter contre les bruits dans leur logement

49%

des locataires gênés par le bruit n'ont mis aucune solution en place.

Les résultats de l'enquête démontrent que près de la moitié (49%) des locataires gênés par le bruit dans leurs logements n'ont mis aucune solution en place pour lutter contre les nuisances sonores. Même des moyens simples tels que l'installation de rideaux isolants, de moquette ou tapis, de joints ou encore l'utilisation de bouchons d'oreilles ne sont que très peu activés par les locataires interrogés. Celles et ceux qui décident de se saisir du problème se tournent plutôt vers la médiation et le dialogue.

« Aller vers » la source principale de bruits intérieurs : ses voisins

Comme il a été démontré précédemment, connaître, voire bien s'entendre, avec les habitants de son immeuble régule et apaise généralement les tensions liées aux bruits.

19% des répondants à l'enquête se disant gênés par le bruit disent avoir été en discuter directement avec leurs voisins. C'est peu comparé aux 59% de répondants identifiant leurs voisins comme la principale source de

bruit. Ajouté à cela, les résultats sont pour le moins mitigés, ce qui peut amener les locataires à baisser les bras :

« Moi, parler aux voisins pour qu'ils fassent moins de bruit, je veux bien. Mais ça règle le problème pour le soir même, et ça reprend dès le lendemain... »

« Je suis allée voir mes voisins pour qu'ils arrêtent les soirées en semaine. Ça n'a rien changé. Je me suis dit que c'était comme ça. »

Alors, quand le dialogue devient impossible, le bruit est subi et la tranquillité résidentielle est régulièrement mise en péril à chaque changement de locataire :

« Le bruit franchement, ça dépend des voisins. Là en ce moment il y a pas mal de monde qui déménage. Donc là c'est la roulette russe, on croise les doigts pour que les suivants ne fassent pas trop de bruit. »

S'en remettre au bailleur pour jouer les médiateurs

Parler directement avec ses voisins est l'une des deux solutions les plus mobilisées par les locataires pour lutter contre le bruit. Vient ensuite le fait d'aller en parler au bailleur : solution activée par 15% des répondants étant gênés. Même s'il ne porte pas toujours ses fruits, ce moyen d'agir peut permettre de résoudre des situations problématiques :

« On avait des voisins vraiment très très bruyants. On en a parlé au bailleur, on a été plusieurs à le faire remonter. On a même fait une pétition. Ça a résolu le problème, ces gens ont dû déménager. »

A noter que le bailleur est dans ce cas sollicité pour son rôle de régulateur de conflits de voisinage et non sur son volet technique, les

locataires ne semblent pas l'interpeller dans le but d'effectuer des travaux pour l'amélioration du confort acoustique de leurs logements.

Le bruit chez les locataires du parc HLM : impuissance, tolérance ou résignation ?

Une problématique secondaire par rapport aux difficultés de la vie quotidienne ? Un enjeu de cumul des inégalités

Lutter contre le bruit demande de l'énergie. Les situations sociales fragiles regroupées dans les quartiers étudiés laissent à supposer un risque de résignation et de tolérance de la part des locataires interrogés. En effet, lorsque le bruit est une gêne, il s'imbrique au sein d'autres problématiques rencontrées (insécurité, éducation des enfants, sur-occupation...)

mais en aucun cas ne cristallise les raisons de déménager. Le cumul des problématiques vécues peut relativiser celle particulière du bruit.

« On vit à 5 dans un T2 donc on en a marre. Oui y'a du bruit tout le temps, mais le pire c'est la place. »

C'est un élément qu'il nous paraît important de souligner car il révèle le cumul des inégalités, notamment des inégalités de santé : les ménages les plus fragiles sont ceux qui, de par leur condition sociale, cumulent déjà les facteurs de risques ; l'exposition au bruit vient les renforcer.

Faire avec ou partir...

Alors, le bruit dans le logement, soit on s'en accommode, on vit avec : 64% des personnes qui ne sont pas gênées par le bruit mettent un fond sonore chez elles. Soit on décide de partir mais quand on ne peut pas on serre sur les dents pour tenir : *« Je voudrais partir. Mais aujourd'hui je suis sans emploi. Donc je vais devoir attendre, subir. »* A l'insécurité sociale liée à l'absence d'emploi, dont les impacts sur la santé globale sont bien documentés, se surajoutent les impacts liés aux bruits.

**PLAIDOYER POUR
UNE PROBLÉMATIQUE
AUJOURD'HUI
SILENCIEUSE...**

Les résultats de l'enquête menée auprès de 500 locataires du parc social, représentatifs d'une diversité de quartiers et de types de construction, confirme le ressenti que nous avons à la rencontre des habitantes et habitants des quartiers dans lesquels nous travaillons.

Les chiffres sont sans appel, une proportion importante des personnes interrogées se déclare gênée par le bruit. Élément notable, les bruits intérieurs apparaissent plus gênants que les bruits venant de l'extérieur. Ils le sont d'autant plus que l'heure avance : c'est en soirée que les bruits sont le plus pénibles, notamment lorsque l'on a des enfants et que l'on recherche le calme pour les devoirs ou au moment du coucher.

Les locataires interrogés identifient bien les effets de ces bruits sur leur vie quotidienne, et notamment sur leur santé : plus de la moitié font un lien avec une problématique de mauvais sommeil, et très nombreux sont ceux qui nous parlent de stress ou d'irritabilité. Nous pouvons également observer une corrélation avec la cohésion sociale : les personnes qui ne souffrent pas du bruit sont aussi celles qui déclarent avoir de bonnes relations de voisinage. De même, les ménages les plus fragiles socialement sont aussi ceux qui déclarent le plus souffrir du bruit dans leur logement.

Pourtant, beaucoup sont résignés. Certains déclarent avoir tenté d'alerter leur bailleurs, mais sans effet ; tandis que les programmes de réhabilitation n'ont pas amélioré la situation acoustique, voire l'ont dégradée.

Dès lors, que faire ?

La première des choses est d'en parler. C'est le choix que nous avons fait : essayer de faire du bruit pour alerter sur cette situation, notamment les impacts en matière de santé publique et de cohésion sociale. Nos chiffres rejoignent ceux menés à plus grande échelle. Une publication du Ministère de la Santé pose le constat que le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des

Français : 86% d'entre eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile. C'est ainsi que l'amélioration de l'environnement sonore est l'un des axes du 4ème Plan National Santé Environnement (PNSE) "Un environnement, une santé". Toutefois, l'action 15 de ce plan ("Réduire l'exposition au bruit") ne cible les besoins que dans les zones soumises à nuisances sonores extérieures (axes routiers, ferroviaires, aéroport). La question des bruits intérieurs n'apparaît pas. Jamais.

Nous nous garderons bien de formuler des recommandations techniques. Nous ne sommes pas experts, et nous nous en remettons aux acousticiens. Les entretiens que nous avons menés avec eux en préparant cette enquête témoignent tous de la difficulté à intervenir sur le bâti ancien, les procédés constructifs des années 50 à 70 prenant très peu en compte cette question de l'isolation phonique intérieure. Plusieurs confirment les dires des locataires. La pose de double vitrage dans les années 90 et 2000 puis les isolations thermiques par l'extérieur ont eu un effet paradoxal : l'isolation avec l'extérieur a révélé les bruits intérieurs, plus gênants.

Les acousticiens interrogés témoignent également de la grande difficulté à agir : l'acoustique nécessite d'agir tous azimuts. De la même manière qu'il existe des ponts thermiques, il existe des ponts phoniques : canalisations, gaines techniques, cloisons, planchers... Vouloir améliorer effectivement l'acoustique intérieure implique donc des travaux lourds, coûteux, difficiles à mettre en œuvre notamment dans le cadre d'une réhabilitation en site occupé.

Pourtant, en regard de la souffrance entendue chez nombre de locataires, en regard des impacts en matière de santé publique, au vu des effets sur le développement cognitif des enfants et leurs capacités d'apprentissage, ne doit-on pas s'interroger ?

Si les solutions techniques sont complexes, elles existent. La vraie question est celle du coût. Dès lors, l'amélioration des conditions de vie ne mériterait-elle pas une vraie politique ambitieuse ? Aujourd'hui, les travaux de réhabilitation ne sont financés que sur un critère de gain en performance énergétique.

Lorsque l'ambition de confort acoustique intérieur est posée par les maîtres d'œuvre, architectes ou acousticiens, rares sont les bailleurs sociaux - mais également, dans le neuf, les promoteurs - à arbitrer favorablement en faveur d'investissements massifs. Comme nous en témoignait un acousticien, cette question reste perçue comme du confort, elle n'est donc pas prioritaire, d'autant plus qu'elle n'est pas financée.

Au-delà des grands travaux, plusieurs pistes pourraient être explorées. Tout d'abord, la dimension pédagogique n'est pas à sous-évaluer. Communiquer largement auprès des locataires des impacts du bruit sur la santé et les relations de voisinage, rappeler les règles du bien-vivre au sein des résidences,

intervenir directement en cas d'interpellation par des locataires. De petits travaux peuvent également être entrepris, qui - s'ils ne remplaceront pas une isolation phonique - pourront améliorer sensiblement la situation (sous-couches et revêtements de sols, rideaux isolants, doublage de certaines cloisons...)

Si nous devons faire passer un message, c'est donc celui-ci: NON, LE BRUIT N'EST PAS UNE QUESTION DE CONFORT, C'EST UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE. Celle-ci est telle que des ambitions fortes devraient être affirmées dans les grands programmes nationaux (Agence Nationale de Rénovation Urbaine par exemple) et des financements publics mobilisés à la hauteur des enjeux.

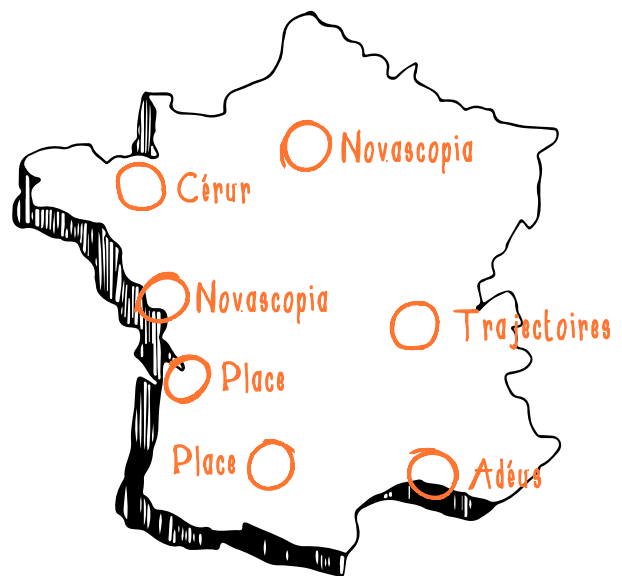
Le groupe reflex_ : **Qui sommes-nous ?**

Le **groupe reflex**, c'est d'abord la rencontre en 1990 de cinq, puis six, puis sept responsables de bureaux d'études autour de valeurs communes. C'est naturellement devenu la rencontre d'équipes organisées en réseau, structurées en association loi 1901, spécialisées dans le conseil en politiques publiques et l'élaboration de projets territoriaux, et qui ont décidé de mettre en commun leurs connaissances et leurs moyens au service de l'action publique. Le **groupe reflex** n'est pas une entité commerciale, mais un réseau de cabinets et de coopératives-conseils indépendants qui maillent le territoire national. Le **groupe reflex** associe aujourd'hui 5 agences :

1. **cérur**, Rennes
2. **l'adéus**, Marseille
3. **novascopia**, Paris & La Rochelle
4. **place**, Bordeaux & Toulouse
5. **trajectoires**, Lyon

Le partage des points de vue, les observations accumulées, les approches sans cesse renouvelées, la capitalisation de nos expériences locales et nationales, les

recherches ou les enseignements tirés de nos travaux ainsi que la mutualisation de nos moyens constituent aujourd'hui l'identité du **groupe reflex**.



Le réseau forme un ensemble au sein duquel les pratiques, les expériences et les analyses sont largement partagées : il permet les échanges, la circulation des idées.